

Compte rendu

Conseil Communautaire du 03/11/2016 à 19h

Centre Rural d'Animation à Piégros la Clastre

Date de convocation : 26 octobre 2016

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Présents : Marie-Pascale ABEL-COINDOZ ; Catherine ANTON ; Samuel ARNAUD ; Jean Christophe AUBERT ; Jean-Louis BAUDOIN ; Vincent BEILLARD ; Marcel BONNARD ; François BOUIS (à partir de 19h15) ; Gisèle CELLIER ; Anne Marie CHIROUZE ; Audrey CORNEILLE ; Marie Christine DARFEUILLE ; Véronique DJEFFAL ; Agnès HATTON ; Laurent JEGOU ; Jean-François LEMERY ; Yvan LOMBARD ; Gilles MAGNON ; Joël MANDARON ; Hervé MARITON ; Franck MONGE ; Hélène PELAEZ BACHELIER ; Marie Joe PIEYRE ; Jean Pierre POINT ; Béatrice REY ; Loïc REYMOND ; Valérie ROCHE ; Frédéric TEYSSOT, Paul VINDRY.

Suppléant : Bernard PUC de Thierry JAVELAS.

Excusés : Denis BENOIT ; Laurent BOEHM ; Danielle BORDERES ; Caryl FRAUD ; Céline GEORGEON ; Philippe HUYGHE ; Serge INCHELIN ; Thierry JAVELAS ; Maryline MANEN et Jean Marc MATTRAS.

Pouvoirs : Denis BENOIT à Véronique DJEFFAL ; Laurent BOEHM à Yvan LOMBARD ; Danielle BORDERES à Jean Pierre POINT ; Caryl FRAUD à Béatrice REY ; Céline GEORGEON à Catherine ANTON ; Philippe HUYGHE à Laurent JEGOU ; Serge INCHELIN à Audrey CORNEILLE ; Maryline MANEN à Paul VINDRY ; Jean Marc MATTRAS à Gisèle CELLIER.

Election secrétaire séance : Jean Christophe AUBERT.

Le Président demande si des questions diverses seront exprimées. Une proposition est formulée :

- **Hélène PELAEZ BACHELIER** voudrait connaître, conformément à sa demande en fin du dernier Conseil Communautaire, le coût de la plaquette sur le centre aquatique qui a été distribuée dans toutes les boîtes aux lettres.

Le Président donne lecture des décisions prises depuis le 28 septembre 2016 :

- ✓ 2016-041 du 28/09/2016 : convention de mise à disposition de locaux entre la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans et le CCAS-Crest'actif
- ✓ 2016-037bis du 03/10/2016 : autorisation de signer une convention de louage pour un logement à usage d'habitation (site de la piscine intercommunale)
- ✓ 2016-042 du 19/10/2016 : autorisation d'attribuer un MAPA pour la coordination sécurité protection santé dans la construction du centre de loisirs sans hébergement Ste Euphémie
- ✓ 2016-043 du 19/10/2016 : autorisation d'attribuer un MAPA pour une étude géotechnique G2-AVP et une étude hydraulique de gestion des eaux pluviales sur le site Ste Euphémie à Crest
- ✓ 2016-044 du 19/10/2016 : autorisation d'attribuer un MAPA pour missionner un bureau de contrôle dans la construction du centre de loisirs sans hébergement Ste Euphémie à Crest
- ✓ 2016-045 du 19/10/2016 : autorisation pour signer un contrat pour une aide à l'établissement du dossier de consultation des entreprises pour le projet de construction du bâtiment des services techniques intercommunaux
- ✓ 2016-046 du 19/10/2016 : autorisation pour signer un contrat de maîtrise d'œuvre pour le projet de construction du bâtiment des services techniques intercommunaux pour le lot photovoltaïque
- ✓ 2016-047 du 24/10/2016 : autorisation pour signer une convention de partenariat avec l'ADIL pour deux jours de formation des 4 jeunes en service civique

1. Approbation du compte rendu du 28 septembre 2016

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité de ses membres le compte rendu du dernier Conseil.

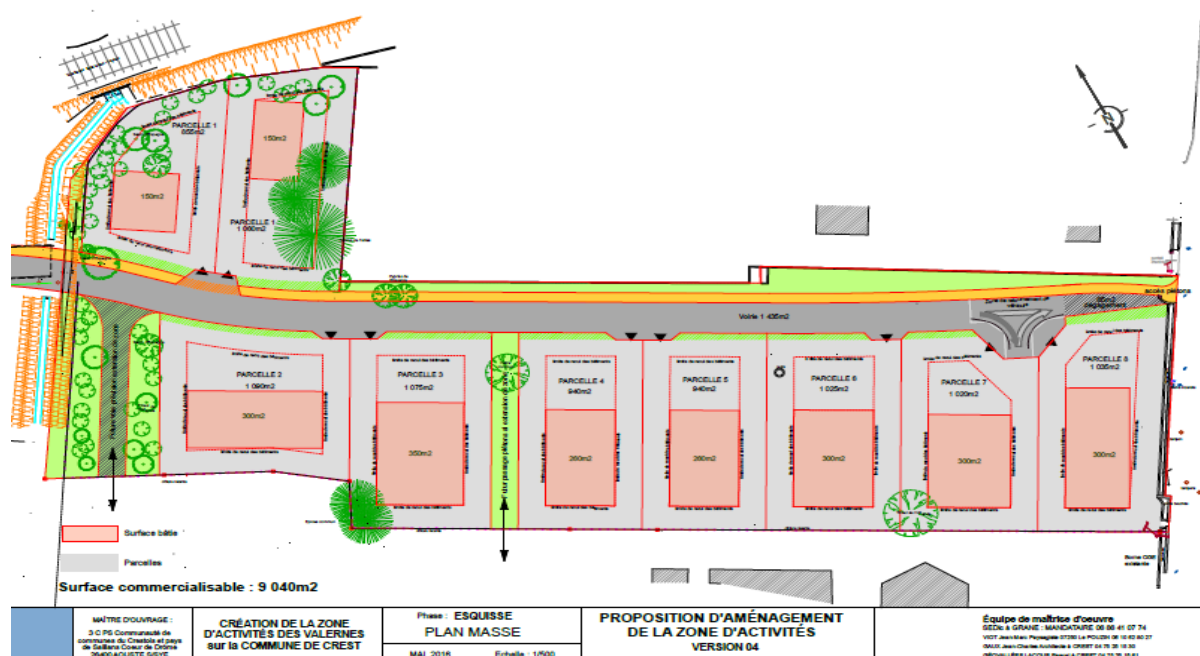
19h14 : arrivée de François Bouis.

Thématique Economie

2. La Zone d'activités des Valernes à Crest : Validation de l'AVP (Avant Projet)

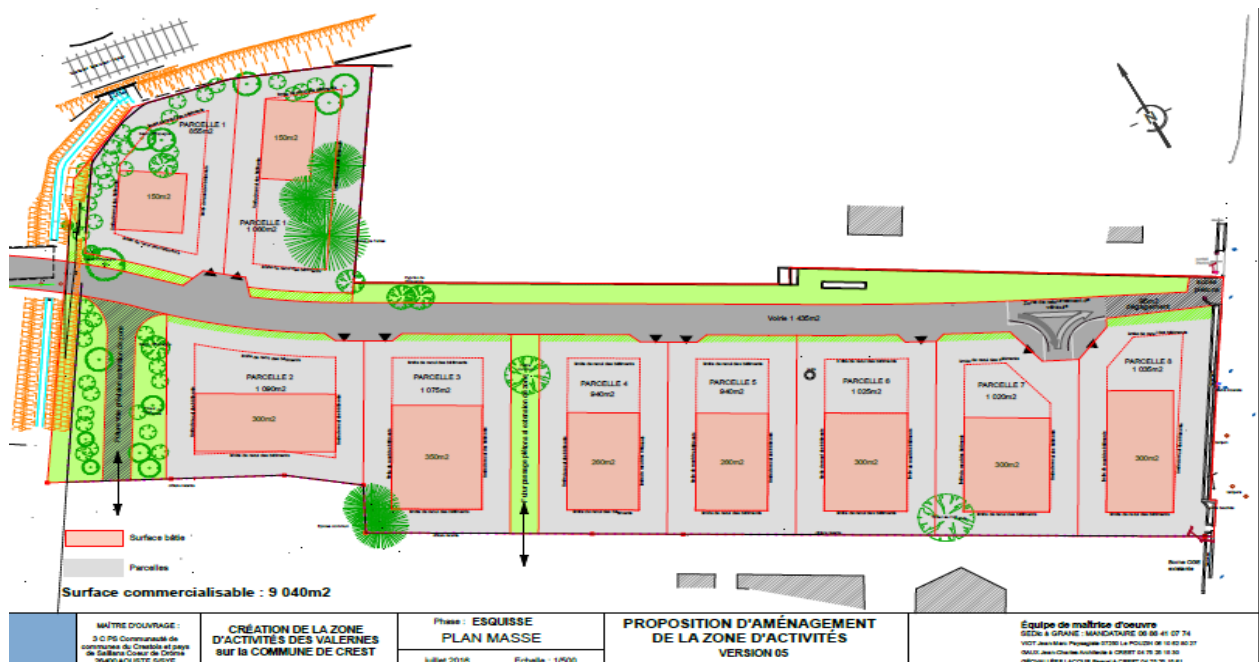
Une présentation de l'AVP des Valernes est réalisée en séance par l'équipe de maîtrise d'œuvre. Voici les deux schémas d'aménagement proposés :

Solution I :



Budget de la solution I : 350 000 euros

Solution 2 :



Budget de la solution 2 : 260 000 euros

Les grands principes d'aménagement sont les suivants

- des parcelles entre 850 et 1100 m² = 9 040 m² commercialisables (12 350 m² aménageables), regroupables ou divisibles, pour accueillir en priorité des entreprises artisanales et des PME /PMI,
- en termes d'aménagements routiers : une voie de circulation principale de 6 m de large qui dessert l'ensemble des parcelles avec une aire de retournement en fin de zone,
- un traitement paysager qui optimise le maintien des grands arbres jugés remarquables et fortement appréciés des riverains avec création notamment d'une trame paysagère à l'entrée de la zone de part et d'autre de la voirie,
- une intégration de ces parcelles dans le tissu économique existant,
- le maintien d'un accès entre ce tènement et un tènement plus au sud actuellement classé en zone AUI au PLU afin d'anticiper une future mutation de ce foncier en zonage économique : la proposition est actuellement de végétaliser cet accès et de le transformer dans le futur, si besoin, en accès routier tout en préservant les grands arbres les plus remarquables.

Le Conseil départemental travaille actuellement sur l'élaboration d'un règlement d'aide aux équipements structurants qui financerait le soutien aux espaces d'activités. Ce règlement sera voté au CD 26 en fin d'année. Ce projet de zone d'activités serait a priori éligible.

Pour information

⇒ Pour la solution n°1 d'un coût de 344 337 € pour 9 040 m²

Le prix de vente serait de 39,23 €/m²

Ou de 28,30€/m² si le Conseil Départemental verse 8€/m² (montant de l'aide exact en attente de la validation du règlement))

⇒ Pour la solution n°2 d'un coût de 259 476 € pour 9 040 m²

Le prix de vente serait de 29,80 €/m²

Le CD26 ne participera pas, vu le coût de 17,01 €/m² qui serait atteint avec cette aide.

La Commission Economique propose la solution n° 2 sans aide, ou la solution n° 1 avec les financements du Conseil Départemental (donc soit on attend la validation définitive du Département pour aménager avec la solution 1 (quelques mois), soit on aménage avec la solution 2 et on dépose le permis de lotir).

Jean Claude AUBERT demande quelle est la surface commercialisable.

Monsieur VIOT répond que la surface pour les deux solutions est de 9 040 m².

Béatrice REY rappelle que les surfaces des parcelles peuvent être modulables selon les demandes des entreprises. Par contre, les déplacements et les voiries vont être fixés et ne seront plus modifiables. Elle remercie le bureau d'étude pour son intervention.

Jean Pierre POINT s'interroge sur la différence de 90 000 € entre les 2 solutions. En effet, il trouve que le prix est haut pour simplement l'ajout d'un chemin piétonnier.

Béatrice REY répond qu'il y a le coût du trottoir qui a été supprimé, mais aussi d'autres aménagements liés notamment à l'environnement (espaces verts,).

Agnès HATTON remarque, que face à la zone d'activité des Valernes, il y a déjà un accès piéton et trouve que le passage piéton n'est pas forcément nécessaire.

Béatrice REY répond qu'elle est d'accord avec Agnès Hatton, mais en travaillant sur le projet, l'idée de faire un accès piéton pour arriver directement vers la gare a été évoquée et retenue dans une des deux propositions. Elle explique également qu'après avoir étudié le projet en commission économique, la commission retient la proposition n°1 sous réserve que le CD26 donne une subvention. Mais si ce n'est pas le cas, alors la proposition n°2 sera retenue d'office.

Marie Pascale ABEL-COINDOZ se questionne sur le fait de choisir entre les 2 hypothèses, alors que le Conseil Départemental n'a pas encore donné sa réponse. Et se demande également s'il va falloir voter une deuxième fois.

Béatrice REY rappelle que l'objectif du vote est de se positionner sur une des deux solutions et qu'il n'y aura pas d'autre vote. Si le CD26 n'accorde pas d'aide alors automatiquement la solution n°2 sera retenue.

Le Président complète que pour les 90 000 € de différence, cela ne provient pas uniquement des trottoirs, mais aussi de la structure et demande à Sophie Aspe (cabinet SED) une explication plus détaillée.

Sophie ASPE explique que dans la solution n°2, la voirie a été optimisée et que la structure a été réduite d'environ 40 cm, sous réserve de la validation de l'étude de sol. Donc les trottoirs ont été réduits, les réseaux et la fibre ne passent que dans un fourreau, il y a suppression des aménagements paysagers et conservation de l'enherbement. L'éclairage sera avec des LED de moindre performance que dans la solution n°1. Et il y a aussi la suppression du cheminement piéton et des bordures qui ne sont plus nécessaires. Donc tout cela apporte une réduction de 90 000 €, mais il peut aussi avoir une réduction du coût sur la voirie dans la solution n°1 après validation de l'étude de sol.

Le Président précise que lors de projet de cette importance, il faut être vigilant sur la voirie, l'aspect paysager et surtout sur le chemin piéton, car la CCCPS conduit tous ces projets dans ce sens. Le Président privilégie donc la solution N°1, dans la mesure où les aides du Département sont accordées, de plus cette solution en terme technique est de meilleure qualité que la deuxième.

Vincent BEILLARD demande si le projet va rentrer dans les projets supérieurs à 80 000 €.

Sandrine ECHAUBARD répond négativement car il s'agit d'un financement particulier.

François BOUIS souligne qu'il faut faire une sortie rue petit St Jean pour attirer les personnes à pied ou à vélo. Cela peut-être une vitrine pour la zone.

Frédéric TEYSSOT voudrait savoir si des entreprises se sont positionnées et si les surfaces correspondent bien à leur demande.

Béatrice REY répond que des contacts ont déjà été pris et que le regroupement des parcelles est possible si besoin. Une communication sera faite dans ce sens lors de la commercialisation.

Samuel ARNAUD explique qu'il préfère la solution n°1, car ce n'est pas envisageable de faire des réductions de prix sur la voirie ou l'éclairage. Il estime qu'il faut faire les travaux d'un coup pour ne pas y revenir plus tard et ainsi avoir une zone d'activité de qualité. Il demande également si la réduction financière de ce projet ne peut pas se faire par une diminution de la surface d'aménagement.

Sophie ASPE répond négativement car il s'agit d'un permis d'aménager donc c'est sur le tènement complet qu'il faut aménager. Et de plus, le PLU ne l'autorise pas.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré : 37/39 POUR et 2/37 ABSTENTIONS, approuve la solution n° 1, autorise le Président à solliciter le Conseil Départemental sur une aide à l'aménagement des zones d'activités et autorise le Président à signer tous les actes afférents à cette délibération.

Thématique Agriculture Tourisme

3. Guide des producteurs : impression et diffusion

La réédition du guide des producteurs du terroir dont la dernière édition date de 2012 a été décidée par les collectivités fin 2013 avec le recrutement d'une stagiaire courant 2014. Le retard pris par le programme LEADER a nécessité un décalage dans le temps de l'édition de ce guide. Aujourd'hui, le guide des Producteurs de la Vallée de la Drôme est en cours de finalisation et pourra être imprimé d'ici la fin de l'année.

Ce guide répertorie l'ensemble des exploitations qui commercialisent en circuits courts (marché, paniers, ...) et/ou accueillent du public à la ferme (visites, vente à la ferme, agritourisme...).

Cette nouvelle version sera distribuée très largement et gratuitement aux habitants et visiteurs du territoire et se veut un véritable outil d'information et de sensibilisation à l'alimentation de proximité et de qualité.

Le coût de l'édition de ce guide est estimé à 29 000 € subventionné à hauteur de 80 % selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Conception graphique	6 135 €	Région (23%)	6 665 €
Prestation informatique/numérique	3 540 €	Leader (57%)	16 519 €
Impressions	19 305 €	Collectivités (20%)	5 796 €
		Dont CCVD	3 883 €
		Dont CCCPS	1 913 €
TOTAL	28 980 €	TOTAL	28 980 €

Béatrice REY demande combien d'exemplaires vont être édités.

Franck MONGE répond **8 000** exemplaires.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité de ses membres la réédition et valide le montant de l'autofinancement pour la CCCPS de 1 913 €, somme disponible sur le budget « communication agricole » et autorise le Président à signer tous les actes afférents à cette délibération.

4. PPT lancement du nouveau programme

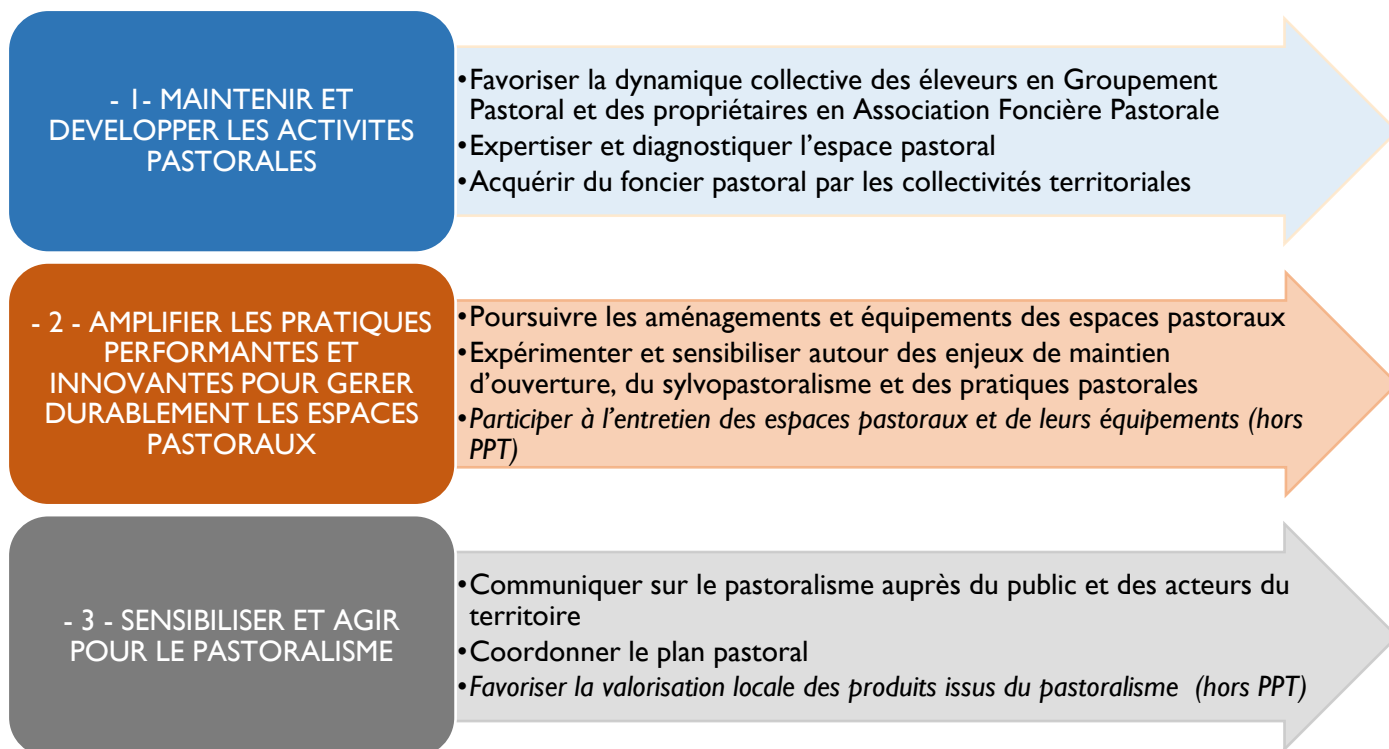
Le Plan Pastoral Territorial Vallée de la Drôme a été rédigé par la CCCPS et la CCVD avec l'appui de l'ADEM et en concertation avec les éleveurs et partenaires.

Il sera opérationnel en début d'année 2017 en fonction du temps de validation par la Région.

Ce nouveau programme d'actions intègre l'ensemble des enjeux rencontrés par le pastoralisme même si certaines de ces actions envisagées pour y répondre ne sont pas finançables par la Région dans le cadre de sa politique pastorale.

D'autres financements seront donc à trouver pour ces actions (identifiées « hors PPT »).

Le programme d'actions proposé se décline comme ci-dessous en trois axes :



La maquette financière déposée sollicite une subvention de la Région Auvergne Rhône-Alpes de 128 000 € pour un coût total de projet de 555 000 € **sur 6 ans** dont 66 % dédié à de l'investissement. Celle-ci devrait évoluer au regard du budget mobilisable par la Région (en baisse de 10% pour l'ensemble des autres PPT de la Drôme).

MAQUETTE FINANCIERE PPT 2017-2022	Dépenses		PPT (Région Auvergne - Rhône-Alpes)		Cofinancement					
					CD 26		FEADER		Autofinancement	
I : Investissement / F : Fonctionnement	Montant éligible	I/F	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
AXE 1 : MAINTENIR ET DEVELOPPER LES ACTIVITES PASTORALES										
Action 1 : Favoriser la dynamique collective des éleveurs en Groupement Pastoral et des propriétaires en AFP	30 000 €	F	40 %	12 000 €	10 %	3 000 €	50 %	15 000 €	0 %	- €
Action 2 : Expertiser et diagnostiquer	25 000 €	F	20 %	5 000 €	20 %	5 000 €	40 %	10 000 €	20 %	5 000 €
Action 3 : Acquérir du foncier pastoral par les collectivités territoriales	15 000 €	I	25 %	3 750 €	0 %	- €	0 %	- €	75 %	11 250 €
AXE 2 : AMPLIFIER LES PRATIQUES PERFORMANTES ET INNOVANTES POUR GERER DURABLEMENT LES ESPACES PASTORAUX										
Action 1 : Poursuivre les aménagements et équipements des espaces pastoraux	350 000 €	I	17.5 %	61 250 €	17.5 %	61 250 €	35 %	122 500 €	30 %	105 000 €
Action 2 : Expérimenter et sensibiliser autour des enjeux de maintien d'ouverture, du sylvopastoralisme et des pratiques pastorales	80 000 €	F	30 %	24 000 €	0 %	- €	50 %	40 000 €	20 %	16 000 €
Action 3 : Participer à l'entretien des espaces pastoraux et de leurs équipements à hors PPT										
AXE 3 : SENSIBILISER ET AGIR POUR LE PASTORALISME										
Action 1 : Communiquer sur le pastoralisme auprès du public et des acteurs du territoire	30 000 €	F	40 %	12 000 €	0 %	- €	40 %	12 000 €	20 %	6 000 €
Action 2 : Coordonner le programme	25 000 €	F	40 %	10 000 €	0 %	- €	40 %	10 000 €	20 %	5 000 €
Action 3 : Valorisation des produits issus de l'activité pastorale à hors PPT										
TOTAUX	555 000 €		23%	128 000 €	12 %	69 250 €	38 %	209 500 €	27 %	148 250 €

La coordination de ce programme (organisation des comités de pilotage, suivi administratif, évaluation, communication...) financée dans le cadre de l'action 2 de l'axe 3, sera portée par la CCVD. Une convention sera signée entre les deux Communautés de Communes pour encadrer cette mission, dès la validation du programme et de sa maquette par la Région. Le cout estimatif, subventions déduites serait d'environ 280 € par an pour la CCCPS.

Le montant de cette ligne n'étant pas très élevé, l'identification, l'animation et l'accompagnement des porteurs de projets seront réalisés par l'ADEM pour les éleveurs ou par chaque Communauté de Communes sur ses fonds propres et/ou en faisant appel aux fiches-actions thématiques du PPT.

Paul VINDRY demande si les 30 000 € de foncier seront suffisants pour l'acquisition de parcelles, car il y a beaucoup de projets dont celui de Mirabel et Blacons. De plus, les éleveurs hors groupement sont-ils éligibles ou pas.

Franck MONGE répond que les 30 000 € sont attribués pour lancer une dynamique d'achat mais en effet le programme ne pourra pas supporter l'ensemble des achats de foncier. Par contre, les éleveurs sont obligés d'adhérer à des groupements pastoraux.

Bernard PUC s'interroge sur le coût d'autofinancement supporté par la CCVD et la CCCPS.

Franck MONGE explique que le travail est fait en partenariat avec la CCVD pour une question de périmètre du PPT.

Le Président rappelle que c'est proportionnel par rapport à la population : 1/3 pour la CCCPS et 2/3 pour la CCVD.

Sandrine ECHAUBARD répond que la CCCPS ne finance que l'animation et dans l'autofinancement il y a les agriculteurs. C'est le porteur de projet qui participe et notamment dans ce cas, c'est l'agriculteur. Le coût estimé annuel pour la CCCPS sera compris entre 300 € et 400 €.

Marcel BONNARD souligne que la clé de répartition aurait pu être en rapport avec le nombre d'agriculteurs.

Franck MONGE répond qu'en effet cela aurait pu être une solution, mais qu'il s'agit d'un accord avec la CCVD. Cet accord est aussi valable pour d'autres projets en commun.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le programme d'actions et autorise le Président à signer le PPT, la convention de partenariat avec la CCVD et tous les actes afférents à cette délibération.

Thématique Social

5. Convention de partenariat relative à la création de places réservées en établissement d'accueil du jeune enfant – Département de la Drôme (pièce jointe)

Dans le cadre de la réforme de la protection de l'enfance, la prévention fait partie des missions de la Protection Maternelle et Infantile (PMI).

A ce titre et dans l'objectif de soutien aux familles présentant des besoins spécifiques sur le plan de la santé et du développement, de l'éducation et de la relation, le Département de la Drôme a voté un dispositif de réservation de places « prévention » dans certains établissements d'accueil petite enfance. Une convention a été mise en place entre le Département de la Drôme et le multi-accueil associatif « Les Tchoupinets » dans le cadre de ce dispositif jusqu'au 31 décembre 2018.

La reprise en gestion directe du multi-accueil par la CCCPS au 1^{er} novembre 2016 impliquant un changement de gestionnaire, le Département de Drôme propose la réécriture de la convention pour la mise en place du dispositif sur l'ensemble des établissements d'accueil du jeune enfant du territoire.

L'objectif de cette convention est d'accompagner les parents dans l'éducation de leurs enfants, les soutenir et prévenir précocement les troubles de la relation parents-enfants, les troubles du développement et du comportement de l'enfant, de contribuer à la socialisation de l'enfant, de prévenir les situations risquant de se dégrader et de proposer des ressources supplémentaires et de proximité aux parents.

De ce fait, le Département de la Drôme propose un projet de convention de manière à répartir les 1 060 h/an de ce dispositif sur l'ensemble des EAJE du territoire de la CCCPS gérés en régie : multi-accueil « Le Petit Bosquet » à Crest, multi-accueil « Les Tchoupinets » à Aouste sur Sye et micro-crèche « Les Marrassous » à Piégros-la-Clastre.

D'une façon générale, l'accueil s'effectuera lors de demi-journées ou journées au cours de la semaine. Ce dispositif est gratuit pour la CCCPS.

Le Président souligne que c'est une demande du CD26 de l'élargir à toutes les structures de la CCCPS.

Sandrine ECHAUBARD souligne qu'une demande d'intégrer la Crèche de Saillans a été faite, mais le CD26 a refusé car il s'agit d'une crèche en gestion associative.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité de ses membres ce projet de convention et autorise le Président à signer tous les actes afférents à cette délibération.

Thématique Financière et administrative

6. Acquisition ou cession par acte administratif

Quand un Maire ou un Président authentifie un acte administratif, la commune ou l'EPCI ou un tiers partie de l'acte est représentée lors de la signature par un adjoint ou un Vice-Président dans l'ordre des nominations (article L. 1311-13 du CGCT).

En effet, le maire ou le Président, officier ministériel, joue le rôle du notaire et reçoit les deux parties pour la signature de l'acte : Le but de cette disposition est de garantir la neutralité de l'autorité procédant à l'authentification de l'acte et de sécuriser le dispositif juridique.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité de ses membres que la première Vice-Présidente représente la Communauté de Communes et qu'en cas d'empêchement de celle-ci, que ce soit le 2nd Vice-Président.

7. Décision Modificative Budgétaire : BP CCCPS DM N° 12

Régularisation dotation aux amortissements compte 2257 Matériel et outillage de voirie
Suite à une anomalie en vue de l'édition du compte de gestion 2015, la Trésorerie nous demande de procéder à la dotation aux amortissements pour 2016. Il s'agit de 3 fiches d'immobilisation de mise à disposition dans le cadre des OM des communes d'Aurel et d'Espenel pour 13 750,39 € sur le bien M1M2M32257CCPS (N° inventaire)

FONCTIONNEMENTS – virement de crédit

Dépenses – 022 dépenses imprévues (fonctionnement) : - 5 500,00 €

Dépenses – 6811 dotations aux amortissements immos incorporelles et corporelles : + 5 500,00 €

INVESTISSEMENT – virement de crédit

Dépenses – 020 dépenses imprévues (investissement) : + 5 500,00 €

Recettes – 28257 déchets : + 5 500,00 €

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité de ses membres la décision modificative n°12 au budget général de la CCCPS.

8. Décision Modificative Budgétaire BP CCCPS DM N° 13

Complément des dotations aux amortissements des subventions 2015.

FONCTIONNEMENTS – virement de crédit

Dépenses – 022 dépenses imprévues (fonctionnement) : + 4 597,00 €

Recettes – 777 quote-part des subventions d'investissement transférées : + 4 597,00 €

INVESTISSEMENT – virement de crédit

Dépenses – 020 dépenses imprévues (investissement) : - 4 597,00 €

Dépenses – 13913 : Département : + 264,00 €

Dépenses - 13918 : autres : + 4 333,00 €

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité de ses membres la décision modificative n°13 au budget général de la CCCPS.

9. Budgets supplémentaires

A. Multi Accueil des Tchoupinets

Dans le cadre de la reprise de compétence du multi-accueil, la CCCPS doit voter un budget supplémentaire. Le budgétaire supplémentaire fait état des recettes et dépenses pour 2 mois de fonctionnement avec la reprise des salariés, le versement des indemnités de licenciement et les coût des nouveaux salariés embauchés suite aux trois refus des agents de l'association des Tchoupinets d'intégrer la CCCPS . Il est le suivant :

FONCTIONNEMENTS

Dépenses –	: + 62 424,00 €
Dépenses – 023 virement à la section d'investissement	: + 2 000,00 €
Dépenses – 022 dépenses imprévues (fonctionnement)	: - 29 424,00 €
Recettes	: + 35 000,00 €

INVESTISSEMENT

Dépenses – 2183 matériel informatique Abellium	: + 2 000,00 €
Recettes – 021 virement de la section de fonctionnement	: + 2 000,00 €

Le Président rappelle qu'il convient de faire ce budget pour fonctionner pendant les 2 derniers mois de l'année. L'année prochaine un budget primitif sera établi, en tenant compte du reliquat des comptes de l'association Les Tchoupinets après qu'elle ait honoré toutes ses factures.

Le Conseil Communautaire valide à l'unanimité de ses membres le budget supplémentaire du Multi-accueil Les Tchoupinets et autorise le Président à signer tous les actes afférents à cette délibération.

B. ADN

Suite à la délibération du 28/09/2016 « Convention financière avec ADN », la participation financière de la CCCPS sur 10 ans sera de 2 790 000 € selon un échéancier prévisionnel comme suit :

1ere phase de 5 ans 72 % coût 2 010 000 €

- BS2016 3 500 prises coût 1 050 000 €,
- BP2017 1 300 prises coût 390 000 €,
- BP2019 1 900 prises coût 570 000 €.

Après 2020, 2 600 prises coût 780 000 €.

Une sécurisation d'approvisionnement sur 10 ans serait trop chère en commissions sur le financement non tiré, voire impossible pour certaines banques. Il est donc choisi de souscrire un 1^{er} emprunt pour 2 010 000 €.

Fonctionnement	BP 2016	BS 2016	
comptes	Dépenses		
66111	5 000,00	11 000,00	Emprunt ADN sur 30 ans

Investissement	BP 2016	BS 2016	
	Dépenses		
Compte 266	270 000,00	780 000,00	
Compte 1641	7 000,00	21 000,00	Emprunt ADN sur 30 ans
277 000,00	277 000,00		

	Recettes		
Compte 1641	270 000,00	780 000,00	Emprunt ADN sur 30 ans
270 000,00	270 000,00		

Budget Supplémentaire

FONCTIONNEMENTS –

Dépenses – 66111 intérêts réglés à l'échéance	: + 11 000,00 €
Dépenses – 023 Virement à la section d'investissement	: + 21 000,00 €
Dépenses – 022 Dépenses imprévues (fonctionnement)	: - 32 000,00 €

INVESTISSEMENT

Dépenses – 266 autres formes de participations	: + 780 000,00 €
Dépenses – 1641 emprunt en euros	: + 21 000,00 €
Recettes – 1641 emprunt en euros	: + 780 000,00 €
Recettes – 021 Virement de la section de fonctionnement	: + 21 000,00 €

Le Président souligne que l'emprunt total est impossible pour certaines banques et les coûts du droit de tirage sur plusieurs années seraient trop importants. Pour le moment le travail sur l'impôt n'a pas été fait, il sera fait lors de l'élaboration du budget primitif.

Frédéric TEYSSOT demande si les 2 600 prises, prévues après 2020, concernent uniquement les petites communes.

Le Président répond qu'en effet plusieurs poches ont été évaluées par rapport à un ordre de réalisation, qui a pris en compte le potentiel du coût d'installation des prises, donc il s'agit des communes de Crest, d'Aouste sur Sye et de Piégros la Clastre pour arriver aux 6 700 prises. Les autres communes seront sur les prochaines tranches, sachant que les tranches prévues sur 5 ans, sont ramenées aujourd'hui à 4 ans.

Marcel BONNARD souhaite savoir pourquoi il y a un calendrier qui s'étale dans le temps, alors que le financement est voté.

Le Président répond qu'il s'agit d'un montage financier établi par le syndicat que l'investissement est important et qu'il y a donc un échelonnement des travaux, autant en termes financiers que humains.

Laëtitia TEYSSIER explique que le financement de la 1^{er} tranche est assuré par l'Etat. Pour la 2^{ème} tranche, le financement de l'Etat est en cours d'acceptation par contre, ceux du Département et de la Région Auvergne Rhône-Alpes ont été obtenus.

Franck MONGE demande s'il y a bien 11 000 € d'annuité + 21 000 € donc cela fait 32 000 €.

Le Président répond qu'il s'agit bien des intérêts sur 30 ans.

Marcel Bonnard demande si le taux a été négocié.

Sandrine ECHAUBARD répond que c'est en cours de négociation et qu'il y a un cabinet qui aide la CCCPS.

Le Conseil Communautaire valide à l'unanimité de ses membres le budget supplémentaire ADN.

C. ALSH Intercommunal à SAILLANS

La mise en place d'une antenne de l'ALSH intercommunal à Saillans représente un coût (Création et aménagement d'une structure Algéco). Une régularisation du budget est nécessaire.

Budget Supplémentaire

FONCTIONNEMENTS

Dépenses – 022 dépenses imprévues (fonctionnement)	: - 20 000,00 €
Dépenses – 023 virement à la section d'investissement	: + 20 000,00 €

INVESTISSEMENT

Dépenses – 2181 installations générales, agencement et aménagements	: + 15 000,00 €
Dépenses – 2183 matériel informatique	: + 1 000,00 €
Dépenses – 2188 autres mobilisations corporelles	: + 4 000,00 €
Recettes – 021 virement de la section de fonctionnement	: + 20 000,00 €

Le Conseil Communautaire valide à l'unanimité de ses membres le budget supplémentaire ALSH Intercommunal à Saillans, sachant qu'au Conseil Communautaire du vote du budget 2017, les taux d'imposition seront obligatoirement ré-étudiés afin de prendre en compte cette nouvelle action d'investissement.

Thématique Ressources Humaines

10. Organisation des Services

Le Président explique que cette organisation a été présentée en Bureau et, qu'après son avis favorable, il a été mis à l'ordre du jour de ce Conseil.

Suite à la fusion et aux décisions prises, le Bureau, sur proposition du Président, accepte de remettre à jour le tableau des effectifs afin d'une part de supprimer 9 postes, d'autre part de régulariser 14 situations et enfin de créer 2 postes.

Afin d'être le plus précis possible, voici le tableau récapitulatif :

	Explications	Impact budgétaire prévisionnel 2017	Poste à régulariser	Création de poste de travail	Poste à transformer	Poste à supprimer
ADMINISTRATIF						
Comptable	Suite à la création du service SIVU, au démarrage des différents projets, à la création d'un nouveau service avec le multi-accueil des Tchoupinets, le service comptabilité composé d'une seule personne ne pouvait plus faire face à la charge de travail. Un agent comptable en interne est venu conforter l'équipe mais cet agent fait l'objet d'un reclassement	Impact financier : Catégorie C : 31 160 €		F : Administrative Catégorie : C Grade : AA 2è classe Temps complet		
Juriste Commande publique	Charge de travail importante (actes administratifs, marchés publics...) et complexité de ce poste. Un spécialiste doit être missionné sur ces compétences	Impact financier : Catégorie A : 36 760 € OU Catégorie B : 34 520 €		F : Administrative Catégorie : A ou B Grade : Attaché ou Rédacteur Temps complet		
AMENAGEMENT ENERGIE						
SCOT / PLH / Energie et Instruction ADS	L'élaboration d'un SCoT. L'organisation du SMDVD implique une charge de travail au sein de la CCCPS pour le SCoT. Le PLH doit aussi être traité et la coordination du service mutualisé d'urbanisme.	Impact financier : Catégorie A : 36 760 € Mais pas de création de poste				
Chargé de mission économie énergie développement local	Agent en poste mais en disponibilité sur le grade d'ingénieur d'une autre collectivité. Stabiliser le service.	Aucun impact. En changeant de filière laisse un poste de catégorie A d'attaché, pouvant servir au chargé de mission SCoT	F : Technique Catégorie : A Grade : ingénieur Temps complet			
Conseiller en Energie Partagée	Poste de la plateforme en contrat de droit privé prenant fin en 2018. Pas de possibilité de lui faire un CDD de droit public si pas de poste afférent.	Aucun impact financier. Poste laissé libre par le DST.	Pas d'ouverture de poste. prise du poste de technicien ouvert pour le DST.			

SERVICE TECHNIQUE						
Directeur des services techniques	2 postes ouverts pour la création. Le Bureau propose de basculer ce poste ouvert sur le CEP (voir ci-dessus).	Aucun impact financier. <u>Poste libre :</u> F : Technique Catégorie : B Grade : Technicien Temps complet				
Agent technique	Poste catégorie C à 27h 30. Augmentation de la surface des bâtiments du Siège. Passage du poste à 35 h.	Aucun impact budgétaire, car travaille déjà à 35 h.			Filière technique Catégorie C Grade : AT 2è classe Temps complet	
Secrétaire pole technique	Pas de poste ouvert car agent en CDD de droit privé.	Aucun impact budgétaire, car travaille déjà à 35 h.	F : Administrative Catégorie : C Grade : AA 2è classe Temps complet			
Agent technique : espaces verts / déchetterie	Au vu de la charge de travail (36 bâtiments et espaces sportifs) et à la demande des associations, par exemple traçage de l'ensemble des terrains... achat de matériel pour effectuer le gros entretien des terrains de sport..... Agent en place mais en CDD de droit privé.	Aucun impact financier car travaille déjà à 35 h. Basculement budget OM à budget général d'un 70 % environ 20 000 €			Poste ex CCC créé à 6 h. passage à 35 h. Filière technique Catégorie C Grade : AT 2è classe Temps complet	
Agent technique bâtiment	Reclassement d'un agent technique pour cause d'incapacité physique. Régularisation d'un agent en CDD de droit privé.	Aucun impact financier car reclassement en 2016	Filière technique Catégorie C Grade : AT 2è classe Temps complet			
Agent technique et d'entretien	Un agent transféré en CAE à la fusion. Agent d'entretien des bâtiments sportifs et ouverture de la piscine en période estivale.		Filière technique Catégorie C Grade : AT 2è classe Temps complet			
Agent technique bâtiment	Poste actuel n'est pas accessible à l'agent en place.		Filière technique Catégorie C Grade : AT 2è classe Temps complet			Filière technique Catégorie C Grade : AT 1è classe Temps complet: à fermer au départ à la retraite de l'agent qui est en maladie depuis le 1 ^{er} janvier 2014.

SOCIAL							
Educateur jeunes enfants /poste de coordination enfance jeunesse	Poste créé à 17 h 30. Poste évolue avec réorganisation des services. Agent en poste en CDD de droit privé.	Impact financier : aucun Poste financé à hauteur de 90% environ (CD 26 + CAF)				Filière : Catégorie : A Grade : Conseiller socioéducatif Temps Complet	Filière social Catégorie : B Grade : EJE Temps : 17 h 30
Educateur jeunes enfants	Décision d'augmenter les horaires de la crèche à Crest (½ ETP) et décision de prendre la même personne pour diriger la crèche à Crest et coordonner la micro crèche. Agent en CDD de droit privé à 26 h budgétisé 2016 ne permettant pas de subvenir aux besoins de réorganisation.	Impact financier : 26 h -> 35 h : avec cette nouvelle réorganisation : réduction des coûts du service d'environ 2 000 € /an et meilleur fonctionnement.	Filière social Catégorie B Grade : EJE Temps : 35 h				
Infirmière	Augmentation du nombre de crèches. Le poste n'est plus calibré pour intervenir dans les 3 crèches. Poste créé à 10h.	Impact financier : 10 h->17 h 30 : + 7 350 €				Filière : Médico- sociale Catégorie A Grade : Infirmière Temps : 17 h 30	
Directrice ALSH	Le poste n'est pas créé dans la bonne filière.	Pas d'impact financier.	Filière : Animation Catégorie : C Grade : adjt animation 2è classe Temps complet				Filière : Social Catégorie : C Grade : agent social 2è classe Temps : 35 h.
Animateur Enfant Crest/ Directeur Adjoint	Aucun poste n'a été transféré à la fusion car ce n'était que des vacataires. Pour stabiliser le service, le Bureau et la Commission avaient décidé d'avoir une équipe de permanents et d'éviter les vacations en période ordinaire. Difficulté grandissante voire impossibilité à employer des vacataires avec la mise en place des TAPS ; Insatisfaction des parents car jamais la même équipe... Agent en poste sur un CDD de droit privé.	Pas d'impact financier	Filière : Animation Catégorie : C Grade : Adjt Animation Temps : 30 h.				
Animateur ALSH Saillans	Nouvelle action sur Saillans. Agent en poste en CDD de droit privé.	Impact financier : 31 160 € – Recettes ALSH	Filière : Animation Catégorie C Grade : Adjt Anim. 2è classe Temps : 35 h.				
6 postes d'Animateurs périscolaires	Fin de compétences. 6 postes à supprimer.						Filière : Animation Catégorie C Grade : Adjt Anim. 2è classe Temps : non complet. 6 postes à supprimer

Bernard PUC demande quel sera l'impact sur le taux d'imposition.

Le Président répond que le plus gros impact financier concerne le poste du comptable et celui du juriste-commande publique et le passage des contrats aidés en contrat de droit public.

Les agents ont des situations instables, donc il y en a qui sont partis ou d'autres qui menacent de partir. Et surtout les agents aspirent à avoir un poste stable.

Il faut reconnaître que les agents ont une surcharge de travail importante. C'est le quotidien de la CCCPS depuis sa création.

Le Président explique aussi, qu'il y aura un impact financier mais il ne souhaite pas qu'il y ait d'impact sur les taux d'imposition.

Par contre, **le Président** précise qu'il sera plus vigilant, lorsque la CCCPS décidera de nouvelles actions, quant aux besoins de personnel et de financement.

Hervé MARITON demande quel est le coût de tous ces postes sur une année.

Le Président répond que ces modifications sont de l'ordre de 100 000 €.

Laurent JEGOU demande quel est l'effectif global de l'intercommunalité.

Le Président répond 80 agents et 72 ETP (équivalent temps plein) dont 5,8 pour les services mutualisés.

L'idée de cette mise à plat est de stabiliser les postes et les agents. Depuis 2014, la CCCPS est en construction, maintenant il faut trouver un équilibre pour tous.

Laurent JEGOU est d'accord avec cette mise à plat car, en effet, il faut pérenniser les agents pour avoir un bon fonctionnement.

Le Président explique que le préavis pour les CAE est de 15 jours. Dans un certain cas, nous nous sommes retrouvés sans personnel pour assurer le service public.

Le Président reste très attentif quant aux dépenses budgétaires du personnel, mais il faut avoir une structure fiable et organisée.

Marie Pascale ABEL-COINDOZ est aussi d'accord avec le Président et appuie ces propos, car elle estime que si les postes sont bien rémunérés les agents restent. Il ne faut pas parler d'économie sur de l'emploi quand les emplois sont nécessaires.

Laurent JEGOU aimerait que les élus soient interpellés pour faire un point régulièrement et pourquoi pas tous les mois. .

Le Président rappelle que depuis 2014, la CCCPS était en phase de construction : les agents sont venus des 2 intercommunalités, et de la ville de Crest. Les heures supplémentaires aujourd'hui ne sont pas rémunérées et le Président sait que certains agents en font. Les élus comme les agents ont essayé de bien faire pour avoir un bon fonctionnement, avec à l'esprit de construire ensemble cette structure. Aujourd'hui tout le monde est fatigué et arrive à saturation. Pour ce qui est d'interpellé les élus tous les mois, le Président trouve que cela va être compliqué, mais propose d'en parler pendant un Conseil Communautaire dès qu'un nouveau projet se présente.

Agnès HATTON rappelle qu'elle a alerté à deux reprises sur la surcharge de travail des agents. Elle est aussi d'accord avec cette régularisation des postes car elle estime que pour garder des agents il faut avoir des conditions de travail correctes.

Le Président explique que cette remise à plat est une base de travail exhaustive et complète, pour éviter également de créer ou de changer des postes à tous les conseils.

Hervé MARITON estime que ce travail de remise à plat est sain. Pour autant, lors de la création de la CCCPS, beaucoup d'élus ont souhaité un fonctionnement assez « svelte » et pas un alourdissement, non maîtrisé, des frais de fonctionnement et de personnel. De plus, dans les années à venir, les dotations de fonctionnement aux collectivités locales seront largement indicées sur leur capacité à maîtriser ou à réduire leurs frais de fonctionnement. Les financements de l'Etat seront croissants quand les dépenses de fonctionnement baisseront et inversement les financements baisseront si les dépenses de fonctionnement augmentent. D'autre part, il convient de ne pas oublier la solution « mutualisation » qui peut être une solution à moindre coût.

Hervé MARITON félicite le Président pour cette remise à plat et insiste pour que les dépenses de fonctionnement soient très strictement limitées.

Le Président veille, avec la Directrice, sur les dépenses de personnel, pour être le plus rigoureux possible. Il tient aussi à souligner que le coût de fonctionnement a baissé dans certains domaines, comme les ordures ménagères par exemple.

Jean Claude AUBERT souligne également que cette situation est aussi due au désengagement de l'Etat.

Le Président apporte un point complémentaire, à savoir que dans le tableau présenté, apparaissent les postes financés directement par les communes (service mutualisé) car ils font partie des agents de la CCCPS.

Jean Pierre POINT demande ce qu'il en est pour le chargé de mission SCoT.

Sandrine ECHAUBARD répond qu'un poste, porté par la CCCPS, a été créé pour le SMDVD. Et que dans la liste il y a un poste en interne pour travailler sur le PLH et le SCoT

Le Président précise que le poste porté par la CCCPS, pour le SMDVD sera transféré dès que possible au syndicat.

François BOUIS demande à M. MARITON s'il proposait dans son intervention, de mettre à disposition le juriste de Crest et le personnel du service urbanisme à la CCCPS afin de mutualiser les moyens humains

Hervé MARITON répond que les communes rémunèrent la CCCPS qui assure le service instruction des permis. Le débat sur la mutualisation a eu lieu il y a quelques années, maintenant la législation s'est assouplie. En effet, auparavant la mutualisation était descendante. Il y a eu une évolution pour une mutualisation ascendante depuis et propose d'ouvrir la discussion si nécessaire.

Vincent BEILLARD demande si l'organigramme peut être communiqué.

Le Président répond qu'il sera en ligne dès demain sur notre site et qu'il peut en effet être diffusé. Par contre, pour un meilleur fonctionnement de la structure, il demande aux élus de s'adresser aux DGA ou Directeurs qui sont les interlocuteurs entre les élus et les agents.

Paul VINDRY rappelle qu'à la création de la CCCPS, il y avait beaucoup d'absentéisme et de personnel en disponibilité chez les personnes transférées et que cette problématique perdure ce qui engendre des difficultés de recrutement de personnel stable car les postes ne sont pas vacants.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré : 35/39 POUR et 4/37 ABSTENTIONS approuve le tableau retraçant les régularisations, créations, transformations et fermetures de postes. Et autorise le Président à signer tous actes afférents à cette délibération. Un tableau des effectifs sera rapporté au prochain Conseil après la décision.

Thématique Energie

11. Diffusion du spot publicitaire de promotion de la Plateforme de la rénovation

La plateforme de la rénovation est pleinement opérationnelle depuis octobre 2015 (et le recrutement du deuxième agent). Sur une année, 130 accompagnements de particuliers ont été réalisés. Jusqu'à présent très peu de communication a été faite par la Plateforme aussi les contacts parviennent principalement par le bouche à oreille, le relais des élus sur le terrain, les articles de presse et les bulletins communaux et intercommunaux.

Les objectifs :

- faire connaître la Plateforme de la rénovation au plus grand nombre en touchant un nouveau public,
- se doter d'un outil de communication pouvant être utilisé sur différents médias (sites internet des communes, pages internet de la plateforme, relais sur les réseaux sociaux, etc.).

4 464 € pour la réalisation et la diffusion du Spot publicitaire pendant 1 an au cinéma l'EDEN à Crest (diffusion en alternance sur la grande salle et les petites salles), action budgétisée sur 2016.

Jean Pierre POINT souligne que le film est diffusé dans toutes les salles, en alternance, du cinéma l'Eden à Crest.

12. Avenant à la convention TEPCV : enveloppe financière complémentaire

En 2015, la CCCPS et la CCVD ont été lauréats du dispositif Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) et à ce titre ont signé avec le Ministère de l'Environnement une convention leur attribuant une subvention de 500 000 euros pour la mise en œuvre d'un programme d'actions relevant de l'énergie et de la mobilité.

La présente convention est en cours de mise en œuvre. Le tableau ci-dessous résume l'état d'avancement de cette convention :

Intitulé des actions	Montant estimé	Prise en charge TEPCV	Action CCCPS	Avancement
Intervention de 10 services civiques	25 000 €	20 000 €	Oui	Terminée
Action avec La Poste	20 000 €	16 000 €	Non	Démarrage fin 2016
Fonds d'intervention pour la rénovation (particuliers + bâtiment public)	266 000 €	212 800 €	Oui	Règlements d'intervention validés En cours
Avance sur trésorerie	125 000 €	100 000 €	Oui	A mettre en place d'ici fin d'année si validé par la TP
Achat de VAE	50 000 €	40 000 €	Oui	Démarrage fin 2016
Achat de kits d'adaptation au GNV	60 000 €	48 000 €	Non	Solution non possible. Autre piste à l'étude
Projet de développement de l'éolien	150 000 €	79 500 €	Non	Mise en place fin 2016

En mai 2016, le Ministère a attribué au territoire une enveloppe complémentaire de 1 500 000 euros issue du Fonds pour la Transition Energétique.

Cette enveloppe complémentaire vise à soutenir les actions relevant des axes suivants :

- réduire la consommation d'énergie dans les bâtiments et l'espace public,
- diminuer les émissions de gaz à effet de serre et les polluants liés aux transports,
- développer l'économie circulaire et la gestion durable des déchets,
- produire des énergies renouvelables locales
- préserver la biodiversité, protéger les paysages et promouvoir l'urbanisme durable.

Cette subvention complémentaire de 1.5 Ms, pour nos deux territoires, doit permettre d'abonder au financement d'actions prévues par la Communauté de Communes et de soutenir les objectifs poursuivis par la collectivité, notamment dans le cadre de sa politique en faveur de la rénovation énergétique et du développement des énergies renouvelables et plus généralement de la Transition énergétique.

L'enveloppe TEPCV affectée à la 3CPS selon la répartition au prorata de la population est d'environ 500 000 euros.

Le programme d'actions envisagé pour la 3CPS, (opérations en maîtrise d'ouvrage 3CPS ou CCVD) est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL					
DEPENSES		Maîtrise d'ouvrage	RECETTES		
Nature des dépenses	Montant (HT)		TEPCV	CCCPS	CCVD
fonds dédié aux particuliers	280 000	CCCPS	224 000	18 667	37 333
fond dédié au surcoût lié à la construction d'un bâtiment BEPOS Effinergie	68 118	CCCPS	54 494	13 624	
opération de sensibilisation de la population aux économies et à l'efficacité énergétique	20 000	CCCPS	16 000	1 320	2 680
SS-Total action 1	368 118	CCCPS	294 494	33 611	40 013
Réalisation tranche 1 de la vélodrome	490 000	CCCPS	245 000	245 000	
Achat d'un véhicule à motorisation électrique	50 000	CCCPS	40 000	10 000	
SS-Total action 2	540 000	CCCPS	285 000	255 000	0
Opération de sensibilisation du grand public au tri sélectif	10 000	CCCPS	8 000	2 000	
Acquisition de sacs de pré-collecte 3CPS	21 250	CCCPS	17 000	4 250	
Acquisition et mise en place de composteurs collectifs 3CPS	12 500	CCCPS	10 000	2 500	
SS-Total action 3	43 750	CCCPS	35 000	8 750	0
Réaliser une opération groupée de désamiantage	171 750	CCVD	137 400	11 335	23 015
SS-Total action 4	171 750	CCVD	137 400	11 335	23 015
TOTAL	1 123 618		751 894	308 696	63 028

Paul VINDRY rajoute qu'il faut juste attendre l'accord au niveau du Ministère.

Vincent BEILLARD s'interroge sur la répartition de l'enveloppe complémentaire à 1,5 M€.

Paul VINDRY répond que les actions de la CCVD n'apparaissent pas et que la répartition est toujours 1/3 pour le CCCPS et 2/3 pour la CCVD.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité de ses membres cet avenant à la convention financière et autorise le Président à signer tous les actes afférents à cette décision.

I. Question diverse

Plaquette du centre aquatique

Hélène PELAEZ BACHELIER voudrait connaître le coût de la plaquette du centre aquatique qui a été distribué dans les boîtes aux lettres.

Le Président répond que le coût de création a été de 1 000 € et le coût d'impression de 815 € pour 7 800 exemplaires. Et la distribution s'est faite avec le journal intercommunal.

Marie Pascale ABEL-COINDOZ souligne qu'aucun habitant d'Aubenasson n'a reçu la plaquette.

L'ordre du jour est épuisé.

Le prochain Conseil Communautaire sera le 08 décembre 2016 à 19h00. Le lieu sera communiqué dans la convocation.

La séance est levée à 21h.